

## ARRÊTÉ

**OBJET : REGLEMENTATION CIRCULATION – 15 RUE DU 18 NOVEMBRE**

Nous, Maire de la Commune de FESCHES-LE-CHATEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

**Vu la demande du pétitionnaire,**

**Considérant que pour effectuer des travaux électriques 15 rue du 18 novembre, il est nécessaire d'ouvrir une fouille sur le trottoir,**

### **ARRÊTONS :**

**Article 1 :** Du 25 janvier au 10 février 2024 la circulation au niveau du 15 rue du 18 novembre sera réglementée conformément aux dispositions figurant à l'article 2 :

**Article 2 :** La circulation de tous les véhicules sera réglementée comme suit :

- **Alternat manuel**
- **Basculement de la circulation sur la chaussée opposée**
- **Condamnation de deux places de parking**
- 

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06/11/1992. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de **l'entreprise EIMI-ELEC-83 rue de la Pâle-25230 SELONCOURT**

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant toute la durée des travaux. Il sera également affiché en mairie.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Etupes
- Monsieur le Chef de la brigade des gardes nature communautaires.
- Monsieur le Président de PMA
- **Entreprise EIMI-ELEC-83 rue de la Pâle-25230 SELONCOURT**
- 

Fait à Fesches-le-Châtel, le 24 JANVIER 2024  
Le Maire,



Charles DEMOUGE